



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Vingt-neuvième session**

Genève, 6-8 novembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session****Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 6 novembre 2024, à 10 heures*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Résultats des travaux du Bureau.
3. Développement durable dans la région.
4. Préparatifs de la soixante et onzième session de la Commission économique pour l'Europe.
5. Suivi de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et préparation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence.
6. Surveillance et évaluation de l'environnement, et rapports connexes.
7. Études de la performance environnementale.
8. Activités intersectorielles.
9. Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale.
10. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement.
11. Prospective stratégique.
12. Exposé et échange de vues sur la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Les représentants sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription en ligne (<https://indico.un.org/event/1007281/>). Avant de se rendre à la session, les représentants doivent retirer un badge au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles sur le site de la CEE (<https://unece.org/practical-information-delegates>).



13. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2025 et aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2026.
14. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations.
15. Calendrier des réunions.
16. Élection du Bureau.
17. Questions diverses.
18. Liste des décisions.
19. Clôture de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

1. Le (la) Président(e) du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ouvrira la vingt-neuvième session. Le Comité sera ensuite invité à adopter son ordre du jour tel que reproduit dans le présent document (ECE/CEP/2024/1). Le calendrier provisoire est présenté dans le document d'information n° 1¹.

2. Résultats des travaux du Bureau

2. À sa vingt-huitième session (Genève, 1^{er}-3 novembre 2023), le Comité a demandé au Bureau de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa session suivante².
3. Pendant la période intersessions, le Bureau a travaillé par voie de consultations électroniques et s'est réuni à Lisbonne les 4 et 5 juin 2024.
4. Le Comité sera invité à examiner, au titre des différents points de l'ordre du jour, les résultats des travaux du Bureau tels que présentés dans le document ECE/CEP/2024/3.

3. Développement durable dans la région

5. Le secrétariat informera le Comité des principaux faits nouveaux survenus au niveau régional concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des résultats essentiels du Forum régional pour le développement durable (Genève, 13 et 14 mars 2024), soumis en tant que contribution de la région de la CEE à l'édition 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 8-17 juillet 2024).
6. Le Comité souhaitera peut-être examiner, selon qu'il conviendra, les informations fournies.

4. Préparatifs de la soixante et onzième session de la Commission économique pour l'Europe

7. Le Comité sera informé de l'avancement des préparatifs de la soixante et onzième session de la CEE, qui se tiendra à Genève à 2025.

¹ On trouvera des renseignements et des documents relatifs à la session sur une page dédiée du site Web de la CEE (<https://unece.org/environmental-policy/events/29th-session-committee-environmental-policy>).

² ECE/CEP/2023/2, par. 81.

5. Suivi de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et préparation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence

8. Dans leur déclaration, les ministres réunis à l'occasion de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022) (ci-après « la Conférence de Nicosie ») ont affirmé ce qui suit :

Nous étudierons la voie à suivre pour la région paneuropéenne, qui passera notamment par l'innovation, des solutions fondées sur la nature et la collaboration avec le secteur privé. La future stratégie régionale pour les infrastructures durables devrait servir de base à des objectifs, des cibles et des critères communs pour l'élaboration des politiques, le financement des mesures, le suivi des performances et la reproduction des pratiques les mieux adaptées aux besoins nationaux et transfrontaliers³.

9. Afin qu'il soit donné suite au mandat de la Conférence de Nicosie concernant la stratégie régionale pour les infrastructures durables, le Comité, à sa vingt-huitième session, a demandé au Bureau d'établir, avec l'appui du secrétariat, un document sur l'application d'une stratégie régionale pour les infrastructures durables dans la région paneuropéenne susceptible de servir de base à des objectifs, cibles et critères communs pour l'élaboration de politiques, le financement des mesures, le suivi des performances et la reproduction des pratiques les mieux adaptées aux besoins nationaux et transfrontières, document qu'il examinerait à sa vingt-neuvième session⁴.

10. Le Comité sera invité à examiner le document (document d'information n° 2).

11. Dans leur déclaration, les ministres ont invité le Comité à organiser un examen à mi-parcours en 2025 pour évaluer les progrès accomplis dans l'application des principaux résultats de la Conférence de Nicosie⁵.

12. À sa vingt-huitième session, le Comité a demandé au Bureau d'établir, avec le concours du secrétariat, un document définissant la portée et la structure de l'examen à mi-parcours, ainsi que les modalités relatives à son organisation, qu'il pourrait examiner à sa vingt-neuvième session⁶.

13. Le Comité sera invité à examiner la proposition faite quant à la portée, à la structure et aux modalités d'organisation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence, telle que présentée dans le document ECE/CEP/2024/6.

14. Les États membres et les organisations qui ont pris des engagements dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte souhaitent peut-être informer le Comité des progrès accomplis dans la concrétisation de ces engagements pendant les discussions informelles que les participants consacreront à l'Initiative, avant la pause-café.

6. Surveillance et évaluation de l'environnement, et rapports connexes

15. À sa vingt-huitième session, le Comité a approuvé le nouveau mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour la période 2024-2028 et décidé de prolonger le mandat de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement jusqu'à la fin de l'année 2025⁷.

16. Le Comité a également pris note de la proposition visant à transformer l'Équipe spéciale conjointe en un groupe de travail conjoint et décidé de reporter sa décision à sa session ordinaire suivante, qui se tiendrait en novembre 2024⁸.

³ ECE/NICOSIA.CONF/2022/L.1, par. 9.

⁴ ECE/CEP/2023/2, par. 25 b).

⁵ ECE/NICOSIA.CONF/2022/L.1, par. 23.

⁶ ECE/CEP/2023/2, par. 28.

⁷ Ibid., par. 35 b) et 43 b).

⁸ Ibid., par. 43 a).

17. Le Comité sera informé des résultats de la vingt-sixième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (Genève, 18 et 19 avril 2024). En outre, il sera informé des décisions prises par l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement à sa vingt et unième session (Genève, 17 et 18 octobre 2024).

18. Le Comité souhaitera peut-être examiner, selon qu'il conviendra, les informations fournies.

7. Études de la performance environnementale

19. À sa vingt-huitième session, le Comité a adopté la directive pour le déroulement du quatrième cycle d'études de la performance environnementale (ECE/CEP/2023/6) et invité les pays potentiellement bénéficiaires à solliciter une étude de leur performance environnementale en prenant en considération la directive et en tenant compte dans la mesure du possible du contexte national⁹.

20. À sa vingt-neuvième session, le Comité procédera à des examens collégiaux de la performance environnementale du Tadjikistan et du Monténégro. Le Groupe d'experts des études de la performance environnementale établira la version finale des recommandations relatives à ces deux examens à une réunion qui se tiendra à Genève du 9 au 12 septembre 2024. Le Comité examinera les recommandations, telles que présentées dans les documents d'information n^{os} 3 et 4, en vue de leur adoption ultérieure.

21. Le Comité examinera en outre les activités récemment menées et celles qui sont prévues dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale.

8. Activités intersectorielles

22. Le Comité sera invité à examiner un document dans lequel le secrétariat décrit les faits récemment survenus, les travaux futurs et les décisions que devrait adopter le Comité en ce qui concerne les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE (ECE/CEP/2024/4).

9. Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale

23. Le Conseiller régional fera un exposé au Comité sur les services consultatifs régionaux en lien avec les questions environnementales et sur la coopération avec d'autres organisations internationales, notamment avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies.

10. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement

24. À sa vingt-huitième session, le Comité a accueilli avec satisfaction les informations communiquées concernant les progrès réalisés dans le cadre des travaux effectués au titre des instruments multilatéraux relatifs à l'environnement administrés par le sous-programme Environnement de la CEE, et souligné l'importance des instruments multilatéraux relatifs à l'environnement administrés par la CEE pour ce qui était de promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable, d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à leurs effets, de réduire les risques de catastrophe, de prévenir et réduire la pollution, d'appuyer la transition vers des énergies propres et le déploiement d'énergies renouvelables, de protéger la biodiversité et de promouvoir une économie circulaire¹⁰.

⁹ Ibid., par. 55 c).

¹⁰ Ibid., par. 13 b) et c).

25. Le Comité sera informé des faits récemment survenus et des progrès réalisés dans le cadre de chacun des accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés par la CEE (document d'information n° 8).

26. Le Comité souhaitera peut-être examiner les informations fournies.

11. Prospective stratégique

27. À sa vingt-huitième session, le Comité a demandé au secrétariat de poursuivre la réflexion sur la façon de développer et d'intégrer la prospective stratégique au niveau du sous-programme, et d'établir une proposition qu'il examinerait à sa vingt-neuvième session¹¹.

28. Le secrétariat donnera au Comité des informations sur la question.

29. Le Comité souhaitera peut-être examiner, selon qu'il conviendra, les informations fournies.

12. Exposé et échange de vues sur la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

30. À sa vingt-huitième session, le Comité a accueilli avec intérêt les informations présentées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant les préparatifs de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (Nairobi, 26 février-1^{er} mars 2024), et a invité le Bureau pour l'Europe du PNUE à continuer de l'informer des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée¹².

31. Le Comité sera informé du déroulement et des résultats de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE.

32. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies et à procéder à un échange de vues sur les résultats de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE.

13. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2025 et aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2026

33. Conformément à la procédure d'examen séquentiel des projets de programmes de travail des sous-programmes de la CEE¹³, approuvée par le Comité exécutif à sa 115^e réunion (Genève, 5 mars 2021)¹⁴, le Comité sera invité à adopter le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2025 (ECE/CEP/2024/5) et à recommander au Comité exécutif de l'approuver. Le programme de travail est fondé sur le projet de budget-programme de la CEE pour 2025 (A/79/6 (sect. 20)) et a été établi selon le format de budget annuel adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267 du 30 décembre 2022, intitulée « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : examen des modifications apportées au cycle budgétaire »¹⁵.

34. Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité sera aussi invité à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2026 (document d'information n° 5) et, s'il y a lieu, à formuler des

¹¹ Ibid., par. 17 c).

¹² Ibid., par. 66.

¹³ Document informel n° 2021/8, disponible à l'adresse <https://unece.org/115th-excom-meeting-5-march-2021>.

¹⁴ Voir les conclusions du Président (EXCOM/CONCLU/115, par. 39), disponibles à l'adresse <https://unece.org/116th-excom-meeting-17-may-2021>.

¹⁵ A/RES/77/267.

recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité et intégrées dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2026.

14. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

35. À sa vingt-huitième session, le Comité :

a) A décidé que le document relatif aux pays répondant aux critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations¹⁶, qu'il avait approuvé à sa vingt-septième session, devait continuer de s'appliquer pour une année supplémentaire ;

b) A demandé au Bureau d'établir, avec l'aide du secrétariat, un document dans lequel figureraient les éléments suivants :

i) Évaluation de l'efficacité de l'actuel mécanisme d'attribution des aides financières pour la participation aux réunions et aux manifestations, adopté par le Comité en 2013 ;

ii) Détermination des ajustements qu'il serait possible d'apporter au mécanisme actuel, par exemple en prenant en compte le taux d'inflation ;

iii) Définition des solutions qu'il serait possible d'adopter en remplacement du mécanisme actuel et formulation de recommandations qui seraient soumises au Comité pour examen à sa session ordinaire suivante¹⁷.

36. Le Comité a aussi recommandé que tous les pays envisagent d'inclure le coût de la participation de leurs représentants aux réunions du Comité et aux autres réunions et manifestations pertinentes dans leurs budgets nationaux, étant donné que la décision qu'il prendrait l'année suivante risquait d'avoir une incidence sur leur droit de recevoir une aide financière¹⁸.

37. À sa vingt-neuvième session, le Comité sera invité à examiner un document relatif aux pays répondant aux critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations (document d'information n° 9).

15. Calendrier des réunions

38. À sa vingt-huitième session, le Comité a approuvé le projet de calendrier de ses réunions et de celles du Bureau jusqu'en 2026¹⁹. Il sera invité à examiner le calendrier de ses réunions pour la période 2025-2027 (document d'information n° 6).

16. Élection du Bureau

39. Le Comité sera invité à élire le (la) Président(e) et les autres membres du Bureau. Une liste des candidats proposés sera diffusée par courriel avant la session (document d'information n° 7).

¹⁶ Disponible à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2021-11/CEP-27_EligibilityCriteria_IP.8.e.pdf.

¹⁷ ECE/CEP/2023/2, par. 74 a) et b).

¹⁸ Ibid., par. 74 c).

¹⁹ Ibid., par. 76 a).

17. Questions diverses

40. Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des sujets de discussion au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées de les faire connaître au secrétariat dans les meilleurs délais.

18. Liste des décisions

41. Le (la) Président(e) récapitulera chaque matin, avec le concours du secrétariat, les conclusions et les décisions adoptées la veille par le Comité. La liste des décisions sera définitivement arrêtée avant la clôture de la session.

19. Clôture de la session

42. Le (la) Président(e) prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat en concertation avec le Bureau et communiqués au Comité après la session. Ces documents seront publiés sur la page Web de la session.
